



le journal des locataires #101 – janv. 2026
vous informer, notre priorité

MURS

quand et comment nous joindre ?

nos agences sont ouvertes
du lundi au vendredi*

* hors jours fériés

- LES MATINS
de 9 h 00 à 12 h 30

Nos agences sont
ouvertes au public sans
rendez-vous.

- LES APRÈS-MIDI
de 13 h 30 à 17 h 00

Vous devez
obligatoirement prendre
rendez-vous.

- PAR TÉLÉPHONE
de 8 h 30 à 17 h 30
(le vendredi à 16 h 30)

02.38.77.84.84
le numéro unique pour
joindre l'ensemble de
notre personnel.



À PARTIR DE VOTRE ESPACE CLIENT
L'AGENCE EN LIGNE DE VALLOIRE HABITAT



MURS

Valloire Habitat 
Groupe ActionLogement



ce qui change en 2026 sur votre facture et pourquoi ?

Conformément à la décision de notre Conseil d'administration, nous procéderons au 1^{er} janvier 2026 à la **révision annuelle des loyers**.

Par ailleurs, les évolutions des prix de l'énergie et des indices de révision pris en compte dans les contrats d'entretien des biens d'équipement nous conduisent, suivant les groupes immobiliers, à **réviser dès janvier vos provisions pour charges mensuelles**.

Cette révision vise à estimer au plus proche vos charges locatives pour 2026, afin d'éviter une régularisation trop importante en 2027.

CALENDRIER DE FACTURATION, RÉVISION ET RÉGULARISATION DES CHARGES

Tous les mois, vous recevez le **quittancement des provisions mensuelles** pour charges locatives (générales et individuelles). Ces provisions sont basées sur une estimation de vos charges pour l'année en cours.

La régularisation des charges, c'est la **différence entre les provisions versées par le locataire et les dépenses réelles engagées par le bailleur** sur une année donnée. Elle intervient l'année qui suit. En avril 2026, vous recevrez donc la régularisation des charges 2025.

Suite à cette régularisation, vos **provisions pour charges seront actualisées, sur la base de vos charges réelles** connues en 2025.

A RETENIR

• Janvier 2026 :

- Révision des loyers
- Révision des provisions pour charges

• Avril 2026 :

- Régularisation des charges 2025, suivie de la révision des provisions pour charges

comment se protéger du froid chez soi ?



Les températures ont fortement chuté récemment et cela pourrait se reproduire avant la fin de la période hivernale.

Nous vous rappelons, ci-dessous, quelques gestes à adopter afin de conserver la chaleur à son domicile sans pour autant monter le chauffage et ainsi éviter d'augmenter sa facture :

- Ne recouvrez pas vos radiateurs
- Traquez les courants d'air mais sans obstruer les bouches d'aération
- Posez des rideaux si vous n'en avez pas
- Fermez les volets pendant la nuit
- Isolez le sol avec des tapis...

Enfin, les vêtements jouent un rôle essentiel pour se réchauffer, et n'oublions pas les plaids devant la télé...

entre vous et nous...

Créez votre espace client et retrouvez

les coordonnées de vos contacts, vos avis d'échéance, vos formulaires, des tutos et vidéos, vos documents d'information et beaucoup d'autres services !



service +

0 820 22 19 53

(N° INDIGO - 0,09 € TTC/MIN.)

En dehors des heures d'ouverture* pour les demandes de dépannage concernant le chauffage collectif, l'engorgement des canalisations, les portes automatiques de garage, les pannes d'ascenseur et pour tout problème lié à la sécurité des personnes et des biens.

Valloire Habitat 

Groupe ActionLogement

valloire-habitat.com



Construction, vente, gestion immobilière et services supports associés



Logements avec chauffage collectif et eau chaude sanitaire collective ou individuelle sur les sites d'Orléans, Sully-sur-Loire, Montargis et Tours.